

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 646 Fixation du montant du loyer de l'association Ktha Compagnie pour l'occupation de locaux situés 38, rue des Amandiers (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de fixer le montant du loyer de l'association Ktha Compagnie dont le siège social est situé 22-26, rue du Sergent Bauchat, 75012 Paris, pour l'occupation de locaux communaux situés 38, rue des Amandiers (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine, en date du 14 octobre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le montant du loyer dû par l'association Ktha Compagnie pour l'occupation de locaux situés 38, rue des Amandiers (20e) est fixé à 1.200 euros par an à compter de la date de mise à disposition des locaux. Une contribution non financière de 33 480 euros par an est accordée à l'association Ktha Compagnie au titre de la mise à disposition de ce local.

Article 2 : La recette correspondant au montant du loyer minoré, soit 1.200 euros par an sera inscrite sur le chapitre 75, nature 752, domaine fonctionnel V70, mission 480 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO